CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E162585** **VALABLE JUSQU'AU** **18/10/2027**

ÉDITÉ LE 21/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 5 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN CEDEX 2016B00739

Siret : 821 210 713 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6552880-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT 220 424

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT 220 424

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : THOURET

Sigle : THOURET-SIMON

ZA DES CAPUCINES
14860 RANVILLE

Téléphone : 02 31 52 81 10 **Fax :**

Portable : 06 82 17 13 14

Responsabilité légale :
THOURET PATRICK GÉRANT

Site Internet : https://www.plombier-ouistreham.fr/

E-mail : contact@sarlpatrickthouret.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 528 862 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 21/10/2026 09:36

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E162585** **VALABLE JUSQU'AU** **18/10/2027**

ÉDITÉ LE **21/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/2016
Forme juridique : SARL
Capital : 5 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN CEDEX 2016B00739

Siret : **821 210 713 00011**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 6552880-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT 220 424

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT 220 424

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **THOURET**
Sigle : THOURET-SIMON
ZA DES CAPUCINES
14860 RANVILLE

Téléphone : 02 31 52 81 10 **Fax :**
Portable : 06 82 17 13 14

Site Internet : https://www.plombier-ouistreham.fr/
E-mail : contact@sarlpatrickthouret.fr

Responsabilité légale :
THOURET PATRICK GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/10/2026 09:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.